VILLE DE NYON

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 11 décembre 2023

Président : M. Vincent BUCCINO

Rapport sur : Préavis 2023/124

Rapporteur : M. Olivier MONGE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2023/124 concernant le budget 2024,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2024 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	271'778'326.–
Revenus :	CHF	-257'563'713.–
Déficit :	**CHF**	**14'214'613.–**

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels pour l'année 2024, soit :

Service des eaux	CHF	3'272'500.–
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	3'109'900.–
Service du gaz	CHF	520'000.–
Services énergétiques	CHF	568'080.–
Total des extensions	**CHF**	**7'470'480.–**

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.
Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2024-2028.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 60 oui, 22 non et 9 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 12 décembre 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : **La Secrétaire :**

CONSEIL COMMUNAL DE NYON